

L'Observatoire Erasmus +

{notes}

Erasmus + : Vers une démocratisation et une inclusion renforcées ?

{ L'éditorial }

La proposition du futur programme Erasmus 2021-2027, dévoilée en mai 2018, prévoit de tripler le nombre de mobilités européennes et internationales par rapport à la période 2014-2020 (de 4 millions à 12 millions d'apprenants). Elle fixe les priorités, centrées moins sur l'employabilité, mais davantage sur le « développement éducatif, professionnel et personnel des personnes »¹. L'inclusion et les jeunes aux origines défavorisées seront la cible pour permettre « à un plus grand nombre de jeunes de se rendre dans un autre pays pour y apprendre ou y travailler ». Un des indicateurs d'évaluation de ce programme renouvelé sera « le nombre de personnes moins favorisées participant à des activités de mobilité à des fins d'éducation et de formation dans le cadre du programme ».

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation s'est emparée dès 2014 de cette question en fixant comme premier objectif stratégique l'employabilité des publics les plus en difficulté. En 2016, une première enquête auprès des apprenants mettant en avant l'importance de la diversité des publics dans le programme Erasmus + a été menée et a fait l'objet des Notes de l'Observatoire Erasmus + n°3.

L'objet de ces Notes n°10 est à la fois d'étudier l'ouverture du programme Erasmus + à tous les publics mais également d'évaluer l'inclusion

des publics les plus en difficulté que ce soit dans l'enseignement secondaire professionnel ou dans l'enseignement supérieur. Un questionnaire renouvelé a été envoyé à plus de 26 500 apprenants. Près de 32% d'entre eux ont répondu et nous les en remercions.

Les résultats sont encourageants. L'ouverture à un public toujours plus large sort renforcée, notamment avec une progression importante du nombre d'alternants dans la mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels, ou encore, une augmentation de la part des étudiants en cycle court (BTS et DUT). Concernant l'inclusion des publics en difficulté, nous estimons que 20% des apprenants en mobilité Erasmus + doivent faire face à des situations de vulnérabilité qui les placent dans le public le plus éloigné de la mobilité.

Ces constats encouragent l'Agence Erasmus+ France / Education Formation à continuer et à développer ses actions à destination de tous les publics pour atteindre l'objectif de triplement des mobilités d'ici 2027.

Laure Coudret-Laut,
*Directrice de l'Agence Erasmus+ France
/ Education Formation*

¹ Commission européenne, Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissement « Erasmus, le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013, 30 mai 2018, 68 pages

{ SOMMAIRE }

1	▪ Les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels : davantage d'alternants et de jeunes ayant moins d'opportunité	{ 5 }
1.1	Un accroissement de la proportion d'alternants, une stabilité des inscrits en formations de niveau IV	{ 5 }
1.2	Une population d'origine sociale populaire	{ 9 }
1.3	La mobilité des élèves et alternants de l'enseignement et de la formation professionnels, une mobilité de jeunes ayant le moins d'opportunité ?	{ 12 }
1.4	Les stagiaires de la formation professionnelle continue, une population éloignée de la mobilité ?	{ 16 }
2	▪ Les étudiants en mobilité Erasmus + : une grande stabilité des cursus et des publics	{ 17 }
2.1	Constance des cursus académiques des étudiants en mobilité Erasmus +	{ 18 }
2.2	Des origines sociodémographiques marquées pour les étudiants en mobilité Erasmus +	{ 22 }
2.3	Vulnérabilité des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017	{ 27 }

{ Introduction }

L'un des cinq objectifs stratégiques de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation pour la programmation 2014-2020 vise à favoriser **l'employabilité des publics les plus en difficulté**. Il apparaît donc essentiel de connaître le profil des apprenants partant en mobilité Erasmus +, d'autant plus que ces objectifs de démocratisation et d'inclusion seront renforcés dans le prochain programme à partir de 2021.

En 2016, une première enquête sur le sujet a abouti à la publication des *Notes de l'Observatoire Erasmus + n°3* portant sur la démocratisation du programme. Cette étude a montré que les publics les plus éloignés de la mobilité représentaient une part importante des apprenants bénéficiant du programme Erasmus +. Qu'en est-il en 2018 ? La démocratisation et l'inclusion ont-elles été renforcées depuis 2016 ?

Près de 8 500 apprenants représentatifs des

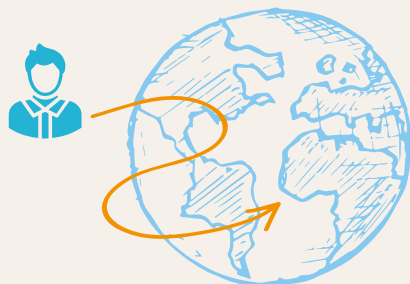
58 600 partis en mobilité Erasmus + ont accepté de répondre à un questionnaire portant sur leur scolarité, leurs conditions de vie et leur origine sociodémographique.

Les premiers résultats montrent que les jeunes avec moins d'opportunités (JAMO), public devant faire face à des troubles de la santé, des difficultés scolaires ou encore à des obstacles économiques, géographiques ou sociaux, représentent la moitié des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) en mobilité Erasmus + (partie 1).

Dans l'enseignement supérieur, la population étudiante en mobilité Erasmus + est davantage issue des milieux sociaux favorisés, tout comme la population étudiante nationale, ce qui n'empêche pas une part non négligeable d'étudiants en situation de forte ou très forte vulnérabilité de partir en mobilité (partie 2).

58 600

apprenants de l'enseignement secondaire ou supérieur
ont effectué une mobilité Erasmus +
au cours de l'année 2016-2017



- › **1,5%** d'entre eux souffrent d'une **situation de handicap**
- › **38%** ont une **origine sociale populaire** (enfants d'ouvriers et/ou employés et/ou agriculteur et/ou inactifs) et 41% sont des enfants de **cadres ou professions intellectuelles supérieures**
- › **20%** des apprenants en mobilité Erasmus + doivent faire face à des **situations de précarisation et de vulnérabilité**

Les apprenants de l'EFP en mobilité Erasmus + :

- **30%** des apprenants de l'EFP en mobilité Erasmus + sont des alternants (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- **7** apprenants de l'EFP sur 10 suivent une formation de niveau IV* (niveau baccalauréat).
- **61%** ont une origine sociale populaire.
- **3%** des élèves ou des alternants connaissent une situation de handicap.
- **50%** des élèves ou alternants peuvent être considérés comme jeunes avec moins d'opportunités de participer à une mobilité.
- **30%** des stagiaires de la formation professionnelle continue étaient des chômeurs de longue durée au moment de leur départ.

Les étudiants en mobilité Erasmus + :

- **53%** des étudiants en mobilité Erasmus + sont inscrits à l'université.
- **Deux tiers** des étudiants en mobilité Erasmus + suivent un cursus de niveau bac +3 ou bac +4.
- **51%** ont un de leur deux parents cadres ou de professions intellectuelles supérieures.
- **39%** d'entre eux sont boursiers sur critères sociaux.
- **5%** ont touché une aide sociale exceptionnelle.
- **12%** peuvent être considérés comme des étudiants fortement ou très fortement vulnérables.

* Dans l'ensemble du document, nous prendrons en compte l'ancienne nomenclature des certifications professionnelles (1969). La nouvelle nomenclature parue par décret du 8 janvier 2019 n'est pas tout à fait complète car elle n'inclut pas les niveaux I, II et VI de l'ancienne nomenclature. Cependant, elle s'aligne sur la nomenclature européenne.

{ Méthodologie }

L'analyse des profils des apprenants en mobilité se base sur plusieurs sources de données distinctes : une base de données administrative des mobilités, une base administrative des établissements et une enquête en ligne. Elle porte sur les apprenants partis en mobilité sur l'année scolaire 2016-2017.

- **La base de données européenne administrative des mobilités, Mobility Tool (MT)**

Cette base de données administrative comporte des informations sur le genre, l'âge, la filière d'études, le niveau d'études, le type d'établissement d'envoi, le type de mobilité, la durée de la mobilité ainsi que le pays de la mobilité. Elle est complétée par les établissements qui participent au programme et permet une gestion financière et comptable du programme.

- **La base de données administrative des établissements, la base centrale des établissements (BCE)**

La base de données des établissements participant au programme a été couplée avec la base centrale des établissements du Ministère de l'Éducation nationale. Nous pouvons alors connaître la situation géographique des établissements, leur nature, leur appartenance à un réseau d'éducation prioritaire, leur appartenance à une zone de revitalisation rurale ou encore leur caractéristique sociale.

- **Une enquête en ligne auprès des apprenants partis en mobilité au cours de l'année académique 2016-2017**

Cette enquête a pour objectif de caractériser les apprenants qui partent en mobilité Erasmus +. Une première partie concerne leur scolarité au cours de la mobilité ou antérieure à celle-ci. Une deuxième interroge leur origine géographique. Une troisième s'attache à étudier leur origine sociale et leurs conditions d'études et de vie.

1 943 apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels et 6 537 étudiants partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017 ont répondu au questionnaire en ligne entre le 3 septembre et le 26 octobre 2018. Ils représentent respectivement 25,2% et 34,3% des individus qui avaient accepté d'être recontactés à la suite du questionnaire envoyé par la Commission européenne en fin de mobilité.

Un redressement a été mené pour que cet échantillon soit représentatif des 58 623 individus partis en mobilité au cours de l'année académique 2016-2017 (les doublons ont été exclus).

Les variables de redressement pour l'enseignement et la formation professionnels sont le sexe, la filière, le statut d'apprenti et le type d'établissement d'envoi. Pour la mobilité de l'enseignement supérieur, il s'agit du sexe, du type de mobilité (études vs stage), du niveau, de la filière d'études et du type d'établissement.

- **Taux de réponse au questionnaire sur les apprenants partis en mobilité en 2016-2017**

	Nombre d'apprenants concernés	Nombre d'apprenants ayant accepté d'être recontactés	Nombre de réponses	Taux de réponse
Mobilité Enseignement et formation professionnels	15 374	7 701	1 943	25,2%
Mobilité Enseignement supérieur	43 249	19 070	6 537	34,3%
Total enquête 2018	58 623	26 771	8 480	31,7%
<i>Rappel enquête 2016 portant sur deux années académiques</i>	82 640	38 179	10 102	26,5%

{1}

Les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels : davantage d'alternants et de jeunes ayant moins d'opportunité

Les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels en mobilité Erasmus + en 2016-2017 diffèrent sensiblement de ceux interrogés il y a deux ans. Ils sont plus nombreux proportionnellement à être inscrits **en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)**. L'alternance représente 30% des apprenants de l'EFP contre 25% pour l'enquête menée en 2016. En revanche, d'un point de vue académique, les diplômés suivis et les filières sont similaires.

Les caractéristiques sociodémographiques de la filière professionnelle de l'enseignement secondaire en France à laquelle ce programme est destiné conduit à une très forte proportion d'apprenants d'origine populaire (61% - stable). Ce public est soumis à d'importants facteurs de risque pouvant empêcher la mobilité (troubles de la santé, difficulté scolaire, obstacles économiques et géographiques...). La moitié des apprenants de l'EFP en mobilité Erasmus + peut être considérée comme appartenant aux jeunes avec moins d'opportunités (JAMO).



{1.1}

Un accroissement de la proportion d'alternants, une stabilité des inscrits en formations de niveau IV²

54% des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels partis en mobilité Erasmus + suivent leur formation par voie scolaire, 30% sont des alternants (23% des apprentis et 7% ont un contrat de professionnalisation). Enfin, 16% ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue. La progression de la part des alternants dans la mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels par rapport à la dernière enquête en 2016 est de 5 points. Nous pouvons donc estimer qu'environ 5 000 alternants sont

partis en mobilité Erasmus + au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Les apprenants de niveau IV sont très majoritairement inscrits sous statut scolaire tandis que ceux de niveau V sont plus de 80% à suivre leur formation en apprentissage. Les contrats de professionnalisation sont davantage présents pour les autres formations de niveau IV ou V, regroupant les diplômés sanitaires ou sociaux ou bien de la jeunesse et des sports.

² Dans l'ensemble du document, nous prendrons en compte l'ancienne nomenclature des certifications professionnelles (1969). La nouvelle nomenclature parue par décret du 8 janvier 2019 n'est pas tout à fait complète car elle n'inclut pas les niveaux I, II et VI de l'ancienne nomenclature. Cependant, elle s'aligne sur la nomenclature européenne.

• **Tableau 1 : statut au cours de la mobilité Erasmus + en 2016-2017 par niveau de diplôme**

Ancienne nomenclature des certifications professionnelles	Nouvelle nomenclature des certifications professionnelles	Par voie scolaire	Par apprentissage	Par contrat de professionnalisation	Stagiaire de la formation professionnelle	Total
niveau IV	niveau 4	72%	18%	9%	1%	100%
niveau V	niveau 3	12%	82%	5%	1%	100%
niveau IV ou V	Autre niveau 4 ou 3	25%	12%	28%	35%	100%
niveau VI	-	100%	0%	0%	0%	100%
Autre formation	-	4%	4%	2%	90%	100%
Total enquête 2018	-	54%	23%	7%	16%	100%
<i>Rappel enquête 2016</i>		56%	16%	9%	19%	100%

Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Sept apprenants de l'EFP sur dix partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017 sont inscrits dans une formation de niveau IV : 61% préparent un baccalauréat professionnel (2,5% étaient en seconde professionnelle, 24,5% en première professionnelle et 34% en terminale professionnelle), 3,5% un autre baccalauréat et 6% un brevet professionnel ou un brevet de technicien. Dans le même temps, 11% suivent un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). 2% étudiaient dans une autre formation de niveau IV ou V (essentiellement des diplômés

sanitaires ou de la jeunesse et des sports). 0,5% sont inscrits dans une formation de niveau VI. Enfin 16% suivent une autre formation ou étaient déjà diplômés.

Au regard du statut, 95% des élèves sous statut scolaire suivent une formation de niveau IV tandis que les alternants se dispersent davantage entre niveau IV (62%) et niveau V (32%). Enfin, les stagiaires de la formation professionnelle continue suivent d'autres types de formation.

• **Tableau 2 : diplôme préparé au cours de la mobilité Erasmus + en 2016-2017 par statut**

	Niveau 4				Niveau 5	Autre niveau 4/5	Niveau 6	Titre ou certification/ autre formation/ déjà diplômé	Total
	Bac pro	Autre bac	BP/ BT	Total	CAP				
Elèves sous statut scolaire	88%	6%	1%	95%	2%	1%	1%	1%	100%
Alternants (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)	43%	2%	17%	62%	32%	3%	0%	3%	100%
Stagiaires de la formation professionnelle continue	3%	0,5%	2%	5,5%	1%	4%	0%	89,5%	100%
Total enquête 2018	61%	3,5%	6%	70,5%	11%	2%	0,5%	16%	100%
<i>Rappel enquête 2016</i>	64%	4%	4%	72%	8%	4%	0%	16%	100%

Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

La répartition des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels en mobilité par filière de formation n'évolue pas entre les deux enquêtes. Entre 2018 et 2016, nous constatons une légère baisse de la part des filières de l'agriculture et du commerce et une hausse des formations de la

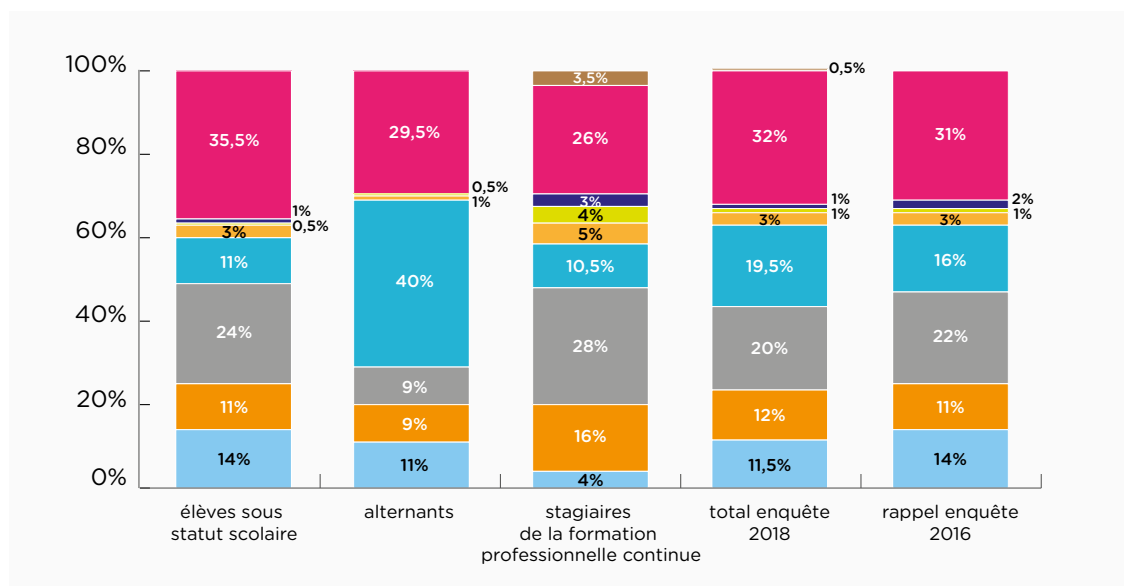
production et de la construction.

Au regard des statuts d'apprenants, de véritables différences sont observées. Les élèves sous statut scolaire qui partent en mobilité Erasmus + sont davantage inscrits dans des formations

des services, du commerce et de l'agriculture alors que les alternants (apprentis ou en contrat de professionnalisation) étudient principalement l'ingénierie, la production et la construction.

Enfin, les stagiaires de la formation professionnelle continue se dispersent davantage entre le commerce, les arts et humanités et les services.

• **Graphique 1 : filière suivie au cours de la mobilité Erasmus + par statut**



- Agriculture, forêt, pêche, vétérinaire
- Arts, humanités, éducation
- Commerce, administration, droit
- Ingénierie, production, construction
- Santé et bien-être
- Technologies de l'information et de la communication
- Sciences de la vie, mathématiques, statistiques
- Services
- Sciences sociales, journalisme, information

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation

76% des élèves sous statut scolaire ou alternants déclarent qu'ils n'ont pas redoublé au cours de leur scolarité, soit 7 points de plus que pour l'enquête de 2016.

• **Tableau 3 : redoublement au cours de la scolarité des apprenants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**

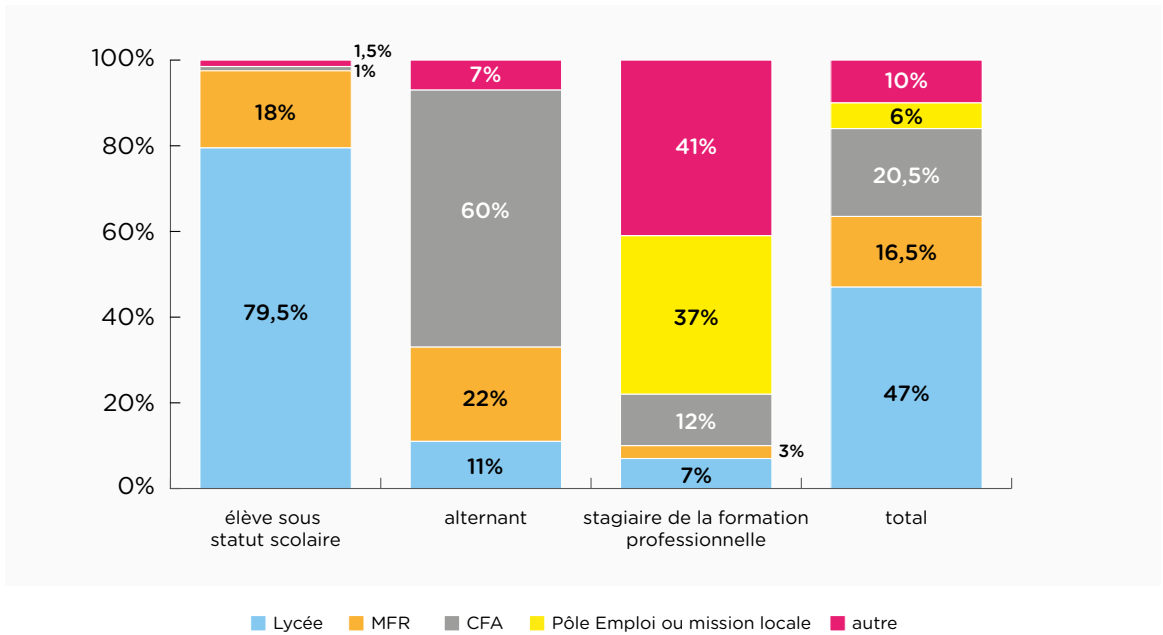
	Non, jamais	Oui, une fois	Oui, deux fois ou plus	Total
Élève sous statut scolaire	75%	23%	2%	100%
Alternant	77,5%	19%	3,5%	100%
Total enquête 2018	76%	21,5%	2,5%	100%
Rappel enquête 2016	69%	28%	3%	100%

Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données

47% des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels partis en mobilité sont inscrits dans un lycée ou un collège, 16,5% dans une maison familiale rurale, 20,5% dans un CFA, 6% à Pôle emploi ou dans une mission locale et 10% dans un autre type d'établissement (CEMEA, organisme de formation...). Des disparités importantes sont

constatées selon le statut. La très grande majorité (79,5%) des élèves sous statut scolaire sont inscrits dans un lycée ou un collège, 60% des alternants dans un CFA et 78% des stagiaires de la formation professionnelle continue à Pôle Emploi ou dans une mission locale (37%) ou dans un autre type d'organismes (41%).

• Graphique 2 : type d'établissement des apprenants de la formation professionnelle en mobilité en 2016-2017



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées et Base centrale des établissements, DEPP-MEN

Nous avons tenté d'estimer la part des apprenants en formation professionnelle qui partent en mobilité Erasmus + par rapport à cette population au niveau national* en prenant en compte plusieurs sources de données ministérielles (données de la DARES et de la DEPP).

Ainsi, pour 10 000 apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels en France, nous estimons que 61 sont partis en mobilité

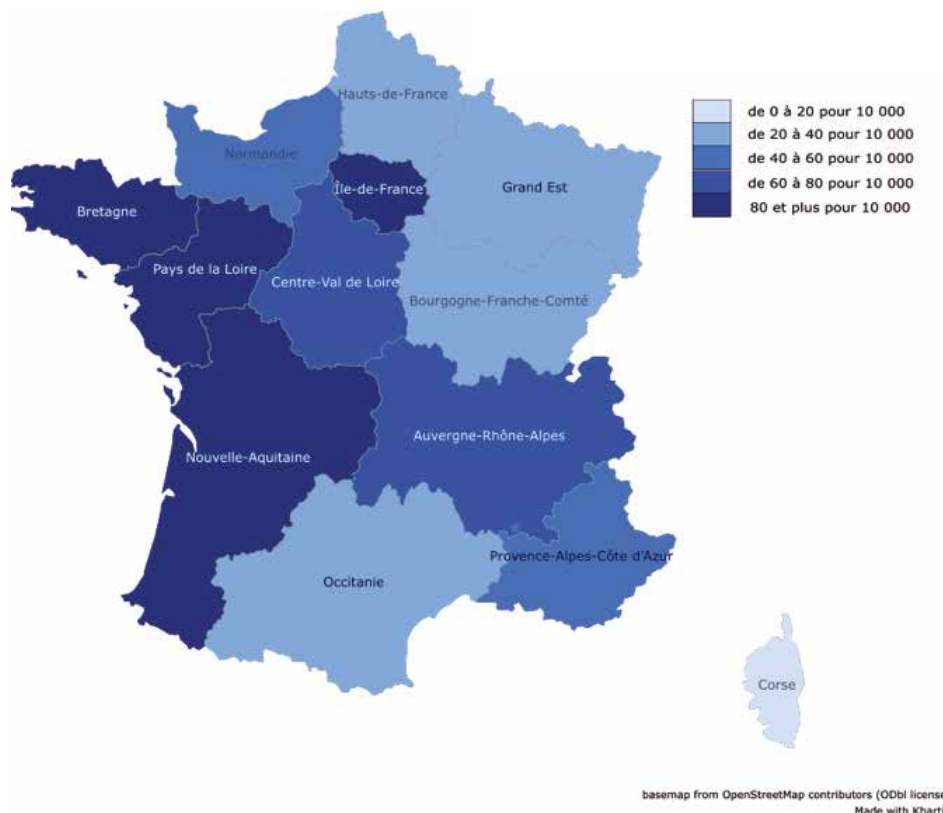
Erasmus + en 2016-2017. Des disparités régionales apparaissent.

Ce taux s'étend de 0 pour la Corse à 94 pour 10 000 pour la Nouvelle-Aquitaine.

Les établissements des régions atlantiques ainsi que de l'Île-de-France sont les principaux utilisateurs des financements Erasmus + pour les mobilités des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels.

* Le champ de l'EFPP comprend les élèves sous statut scolaire en formations professionnelles et technologiques des lycées, les apprentis, les salariés en contrat de professionnalisation et les stagiaires de la formation professionnelle continue. Afin de comparer avec les apprenants de l'EFPP au niveau national, nous avons additionné les effectifs d'élèves des lycées professionnels et polyvalents en formations professionnelles ou technologiques (soit 940 003 élèves en 2016-2017), les apprentis de niveau 4 et 5 (261 192 au 31/12/2016) et les demandeurs d'emplois de catégorie D (Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation notamment) au 31/12/2016 (1 316 570)). Les données ont été collectées par région. Ne sont pas pris en compte les quelques élèves des collèges ou autres établissements qui représentent une faible part des départs en mobilité Erasmus + ainsi que les salariés en contrat de professionnalisation pour lesquels nous ne disposons pas de données par région.

• Carte 1 : part des apprenants de l'EFP partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017 pour 10 000 apprenants de l'EFP par région (hors DROM)



{1.2}

Une population d'origine sociale populaire

Globalement, les apprenants de l'EFP n'ont pas de spécificité de genre. Les élèves sous statut scolaire et les stagiaires de la formation professionnelle continue sont majoritairement des femmes contrairement aux alternants.

Ces apprenants ont très majoritairement la nationalité française. 20% ont une origine étrangère transmise par les parents, davantage pour les stagiaires de la formation professionnelle continue.

• Tableau 4 : genre et origine géographique des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels en mobilité Erasmus + en 2016-2017

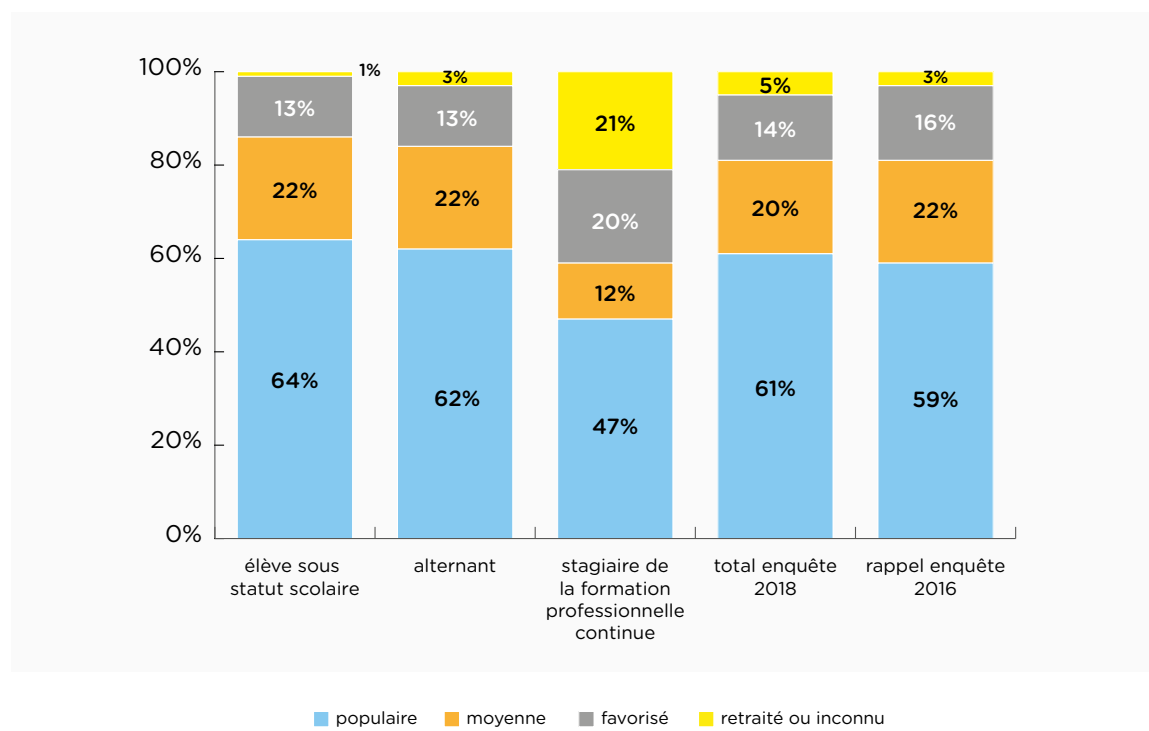
	Proportion de femmes	Proportion d'apprenants de nationalité étrangère	Part des apprenants avec deux parents de nationalité française
Élève sous statut scolaire	56%	3%	83%
Alternant	37%	2%	83%
Stagiaire de la formation professionnelle continue	61%	4%	71%
Total enquête 2018	51%	3%	81%
<i>Rappel enquête 2016</i>	53%	2%	81%

Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Globalement, les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels en mobilité Erasmus + ont des origines sociales populaires*. Autrement dit 61% d'entre eux ont leurs deux parents ouvriers et/ou employés et/ou agriculteurs et/ou inactifs. A l'opposé, 14% d'entre eux ont au moins l'un des deux parents cadre, de profession intellectuelle supérieure, ingénieur. Entre les deux, un cinquième a une origine sociale moyenne avec l'un des deux

parents de profession intermédiaire (technicien) ou artisan, commerçant, chef d'entreprise. Nous pouvons noter la très grande stabilité de l'origine sociale des apprenants en mobilité en 2016-2017 par rapport à l'enquête précédente. Enfin, au regard du statut, les stagiaires de la formation professionnelle continue sont plus nombreux proportionnellement à avoir l'un des deux parents cadre.

• Graphique 3 : origine sociale des apprenants de l'EFP en mobilité Erasmus + en 2016-2017



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Au regard du niveau d'études des parents, un peu moins d'un tiers des apprenants de l'EFP en mobilité Erasmus + a au moins l'un de ses parents qui a fait des études supérieures (diplôme de niveau I, II ou III). 27% ont au moins l'un de leurs parents qui a le baccalauréat (niveau IV) et 27% un CAP-BEP (niveau V). Enfin, 12% sont issus d'une famille dans laquelle les parents sont sans diplôme ou avec le

brevet des collèges (niveau 6). Les stagiaires de la formation professionnelle continue ont des parents davantage diplômés que les élèves sous statut scolaire ou les alternants.

En comparaison avec l'enquête menée en 2016, nous ne constatons pas de différence majeure.

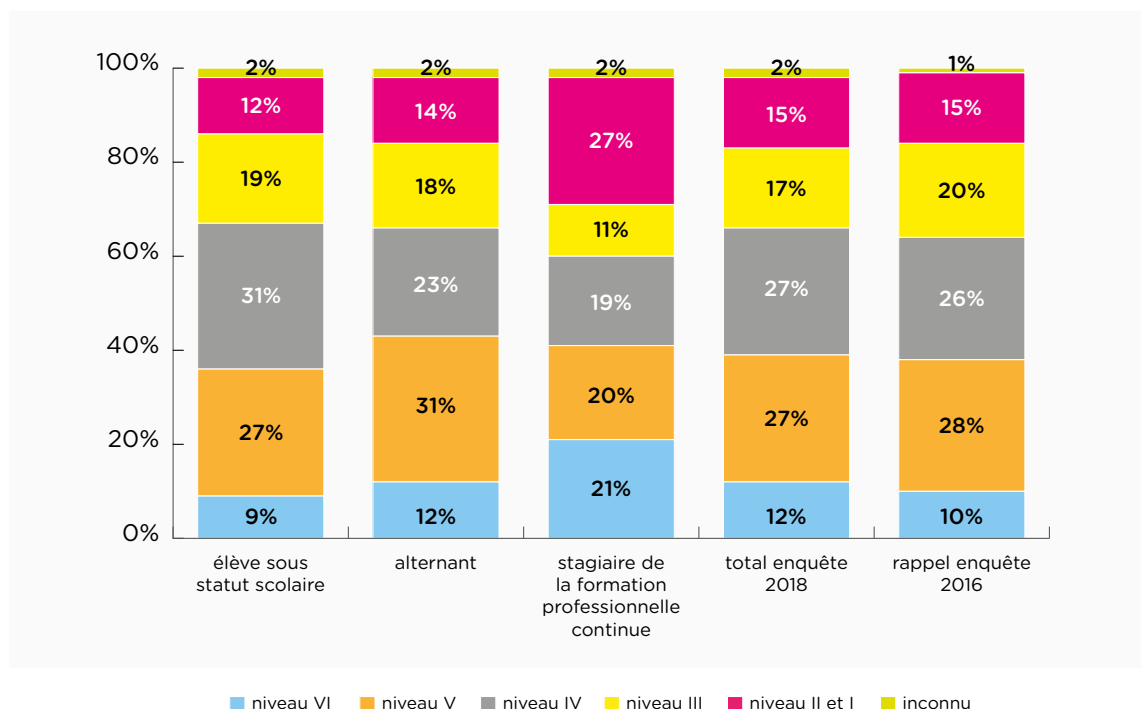
* Les catégories sociales des apprenants sont une combinaison des professions et catégories socio-professionnelles en 8 classes de l'INSEE du parent 1 et du parent 2. Cette classification est plus limitée que celles du MEN et du MESRI car ces dernières reposent sur 32 postes. Ainsi, le chef d'entreprise est classé usuellement dans la catégorie favorisée. Ici, nous ne pouvons pas le distinguer d'artisan et commerçant. La catégorie « origine sociale favorisée » comprend les familles dans lesquelles au moins l'un des deux parents est cadre ou de profession intellectuelle supérieure.

La catégorie « origine sociale moyenne » comprend les familles dans lesquelles aucun des parents n'est cadre ou de profession intellectuelle supérieure mais au moins l'un d'entre eux est de profession intermédiaire ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

La catégorie « origine sociale populaire » comprend les familles dans lesquelles aucun des deux parents n'est cadre ou de profession intellectuelle supérieure ou de profession intermédiaire ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise. Ainsi, les deux parents sont ouvriers et/ou employés et/ou agriculteurs et/ou inactifs.

Dans le cas où un des deux parents est décédé/inconnu ou retraité ou sans réponse, nous avons pris en compte la catégorie sociale du parent pour lequel l'apprenant a répondu. Si les deux parents sont retraités et/ou inconnus, nous avons créé une catégorie « retraité ou inconnu ».

• Graphique 4 : niveau d'études (ancienne nomenclature) des parents des apprenants de l'EFP en mobilité Erasmus + en 2016-2017

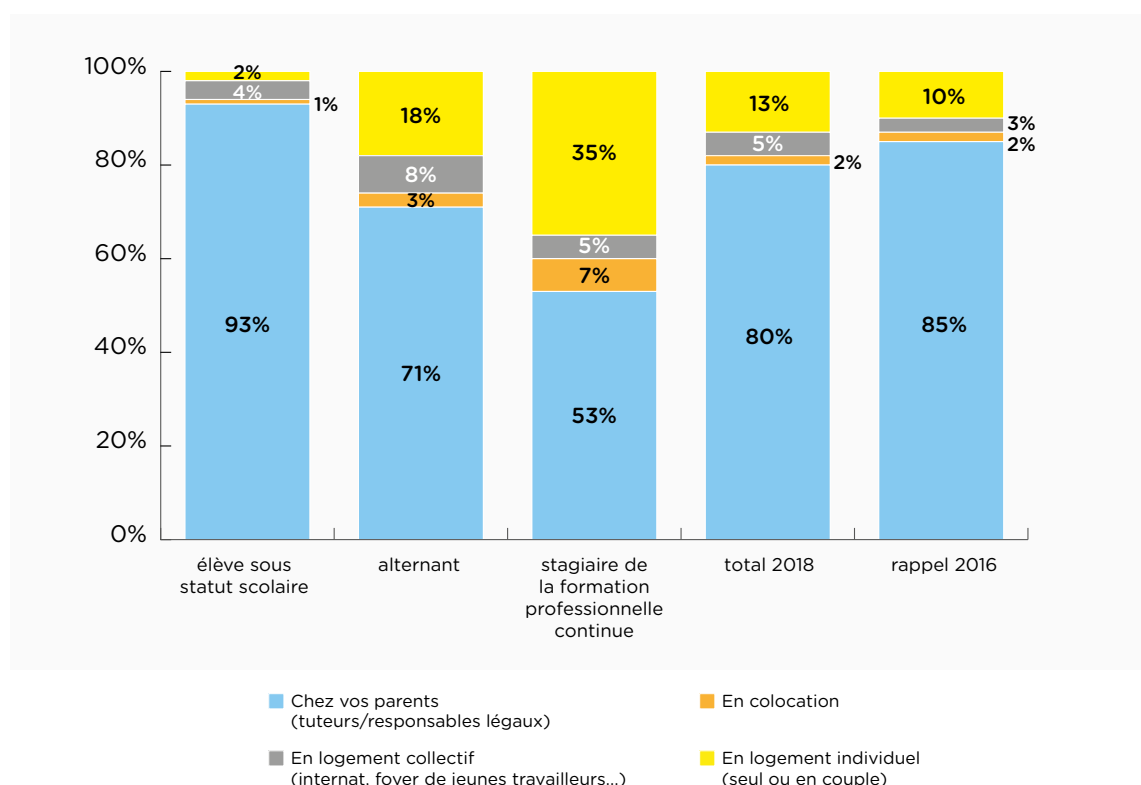


Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

80% des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels en mobilité Erasmus+ habitent chez leurs parents, soit une baisse de 5 points par rapport à la précédente enquête. Ils sont plus nombreux à vivre en logement individuel

ou collectif. L'augmentation de la proportion d'alternants pourrait expliquer cette différence. Les stagiaires de la formation professionnelle continue, plus âgés que les autres, sont également plus nombreux à avoir décohabité.

• Graphique 5 : lieu de résidence des apprenants de l'EFP en mobilité Erasmus + en 2016-2017



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

{1.3}

La mobilité des élèves et alternants de l'enseignement et de la formation professionnels, une mobilité de jeunes ayant le moins d'opportunité ?

« Le programme Erasmus + vise à promouvoir l'équité et l'inclusion en facilitant l'accès des participants issus de milieux défavorisés et ayant moins de possibilités que leurs pairs, lorsque la situation de ces personnes limite ou empêche leur participation à des activités transnationales » (Guide du programme Erasmus + 2019, p.11) en raison de différents facteurs.

Les facteurs expliquant pourquoi certains jeunes ont moins d'opportunités ou de possibilités de réaliser une mobilité sont définis dans le guide du programme Erasmus +. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. A chaque facteur de risque, nous avons associé une ou plusieurs questions afin de mesurer la proportion de jeunes ayant moins de possibilités de participer à une mobilité.

Les jeunes ayant le moins d'opportunité : définition et mesure

Guide du programme Erasmus + 2019 (pp.11-12) - Questions associées

Handicap : personnes présentant un handicap mental (intellectuel, cognitif ou trouble de l'apprentissage), physique, sensoriel ou autre

- En 2016-2017, année de votre mobilité, étiez-vous titulaire d'une carte d'invalidité ? Oui / Non
- En 2016-2017, année de votre mobilité, aviez-vous une reconnaissance MDPH de votre handicap ? Oui / Non

Problèmes de santé : personnes souffrant de problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques

- Au cours de votre scolarité, avez-vous bénéficié des dispositifs suivants ? PAI / PAP / PPS / SAPAD / PPRE
- Au cours de votre scolarité, avez-vous été scolarisé(e) dans un établissement / une classe de type ? ULIS / IME / SESSAD / ITEP / autre établissement médico-éducatif

Difficultés éducatives : jeunes présentant des difficultés d'apprentissage ; jeunes en décrochage scolaire ; adultes peu qualifiés ; jeunes ayant de faibles résultats scolaires

- En 2016-2017, l'année de votre mobilité Erasmus +, vous étiez scolarisé(e) ou vous avez bénéficié d'un dispositif ou classe de type ? Ecole de la 2e chance / Micro-Lycée / Lycée de la nouvelle chance / EPIDE / SMA / Lycée expérimental / Classe relais / atelier relais / SAS / autre dispositif de lutte contre le décrochage scolaire
- En 2016-2017, l'année de votre mobilité Erasmus +, vous étiez scolarisé(e) dans un établissement de type ? EREA / SEGPA / aucun
- Au 1^{er} janvier 2016, quelques mois avant l'année scolaire 2016-2017, vous étiez ? en emploi / en études ou en formation / sans emploi et inscrit à Pôle Emploi / sans emploi et non inscrit à Pôle Emploi (modalité prise en compte pour mesure le taux de NEET)

Obstacles économiques : personnes ayant un faible niveau de vie, de faibles revenus, tributaires de l'aide sociale ou sans abri ; jeunes chômeurs de longue durée ou en situation de pauvreté ; personnes endettées ou ayant des problèmes financiers

- En 2016-2017, année de votre mobilité, étiez-vous boursier(e) sur critères sociaux ? Oui / Non

- Dans les 12 mois qui ont précédé votre mobilité, avez-vous bénéficié de la « Garantie Jeunes » ou du RSA ? Oui / Non
- Au moment de votre départ en mobilité Erasmus +, étiez-vous inscrit(e) à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois ? Oui/ Non

Différences culturelles : immigrants ou réfugiés ou descendants de familles d'immigrants ou de réfugiés ; personnes appartenant à une minorité nationale ou ethnique, personnes représentant des difficultés d'adaptation linguistique ou d'inclusion culturelle

- Quelle est la nationalité de votre Parent 1 ?
- Quelle est la nationalité de votre Parent 2 ? Française / Etrangère / Double ou multiple nationalité

Prise en compte des jeunes dont les deux parents sont de nationalité étrangère.

Obstacles sociaux : personnes confrontées à des discriminations en raison du genre, de l'âge, de l'appartenance ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle, d'un handicap, etc. ; personnes ayant des aptitudes sociales limitées ou des comportements antisociaux ou à risques ; personnes dans une situation précaire ; (anciens) délinquants ; toxicomanes ou alcooliques ; jeunes parents et/ou parents célibataires ; orphelins

- Estimez-vous avoir été victime, au moins une fois, de discrimination en raison de votre genre, votre nom, votre origine ethnique, votre religion, votre handicap, votre lieu de résidence, votre orientation sexuelle, votre âge ? Oui / Non

Obstacles géographiques : personnes vivant dans des zones reculées ou rurales ; personnes vivant sur de petites îles ou dans des régions périphériques ; personnes venant de zones urbaines défavorisées ; personnes habitant dans des zones aux services limités (transport public limité, peu d'infrastructures)

- Avant de partir en mobilité, résidiez-vous dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ? Oui / Non / Ne sais pas
- Ajout de deux indicateurs supplémentaires
- Établissement d'envoi situé dans une zone de revitalisation rurale
- Établissement d'envoi situé dans un DROM-COM

Pour chaque facteur de risque, les résultats aux questions sont les suivants :

Handicap :

Moins de 1% des élèves ou alternants est titulaire d'une carte d'invalidité et près de 3% font l'objet d'une reconnaissance MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). En 2015-2016, le ministère de l'Education nationale dénombrait 118 935 élèves handicapés scolarisés dans un établissement du second degré, soit environ 2% des effectifs du second degré.

Troubles de la santé :

Près de 7% des apprenants en mobilité Erasmus + ont bénéficié d'un projet personnalisé pendant leur scolarité (des troubles des apprentissages aux pathologies chroniques) et moins de 3% ont été scolarisés dans un établissement ou dispositif médico-éducatif.

Difficultés éducatives :

Peu d'élèves ou d'alternants en mobilité Erasmus + étaient, en 2016-2017, scolarisés dans l'enseignement adapté ou dans des dispositifs de lutte contre le décrochage. En revanche, plus de 5% étaient sans emploi, sans formation et ne recherchaient pas d'emploi quelques mois avant le départ en mobilité.

Difficultés économiques :

Les difficultés économiques représentent une part importante des élèves ou alternants en mobilité Erasmus +. 20% sont boursiers sur critères sociaux. Au niveau national, 25,5% des élèves du second degré ont bénéficié d'une bourse nationale en

2016-2017 (25,2% pour les lycéens et 36,2% dans les formations professionnelles en lycée). En outre, 2,5% des élèves et alternants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 touchaient la « garantie jeune » ou le RSA dans les 12 mois précédents la mobilité. Un peu moins de 1% était chômeur de longue durée au moment du départ.

Difficultés culturelles :

4,5% des élèves ou des alternants sont descendants de familles d'immigrants.

Les obstacles sociaux :

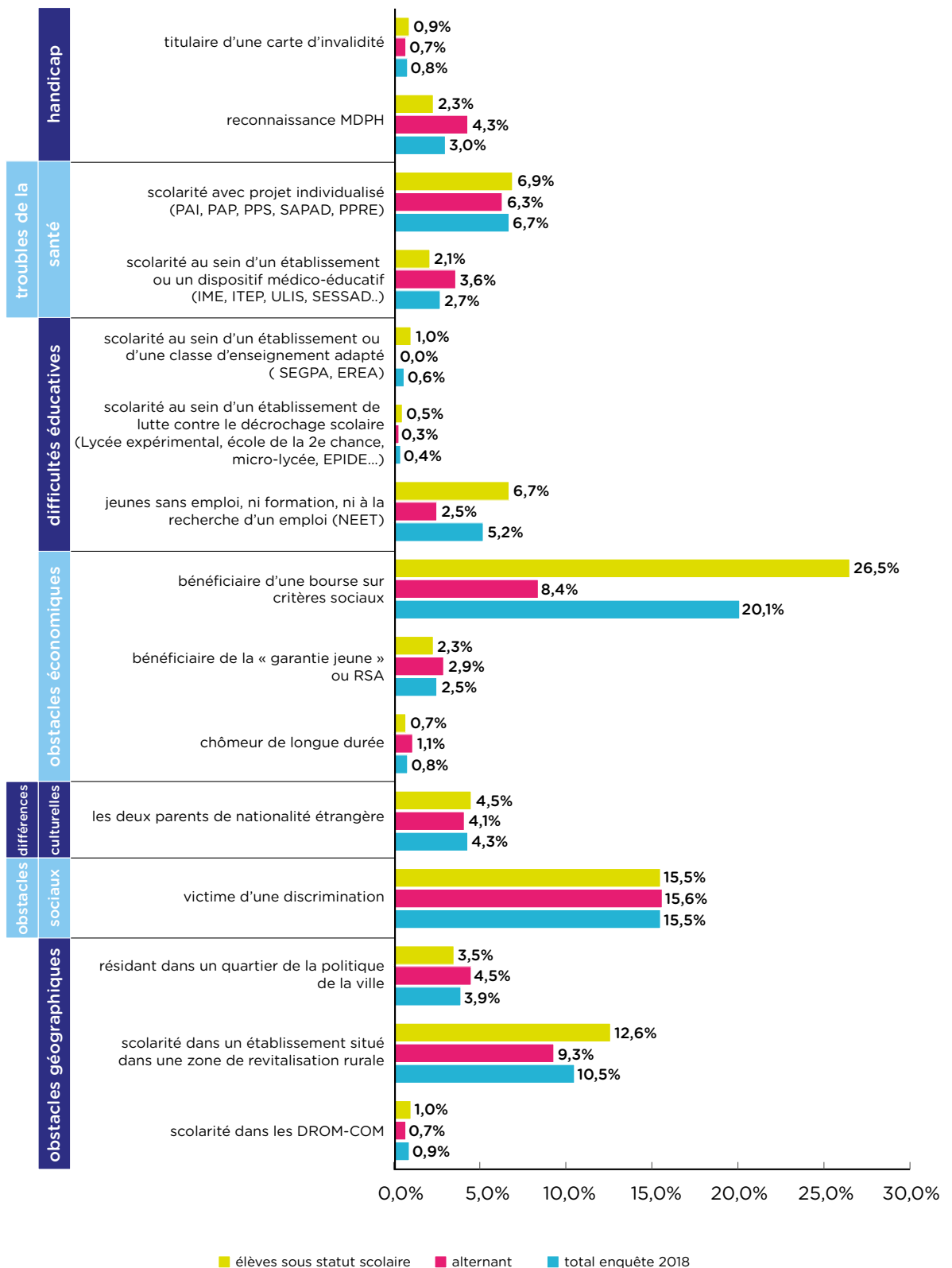
15% des élèves et alternants déclarent avoir été victimes de discrimination au moins une fois.

Les obstacles géographiques :

4% des élèves ou alternants en mobilité Erasmus + résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et moins de 1% est scolarisé dans un établissement établi dans les départements ou régions d'outre-mer (DROM). Par ailleurs, plus d'un élève ou alternant sur dix étudie dans un établissement situé dans une zone de revitalisation rurale en raison notamment de la forte implication des établissements d'enseignement agricole. A titre de comparaison, en 2015, 8,6% des élèves scolarisés dans un établissement du second degré résidaient dans un quartier prioritaire et 4,7% des élèves du second degré et 2,3% des apprentis étaient scolarisés dans un DROM.



Graphique 6 : part des élèves sous statut scolaire ou alternants faisant face à des obstacles limitant leur mobilité Erasmus + en 2016-2017

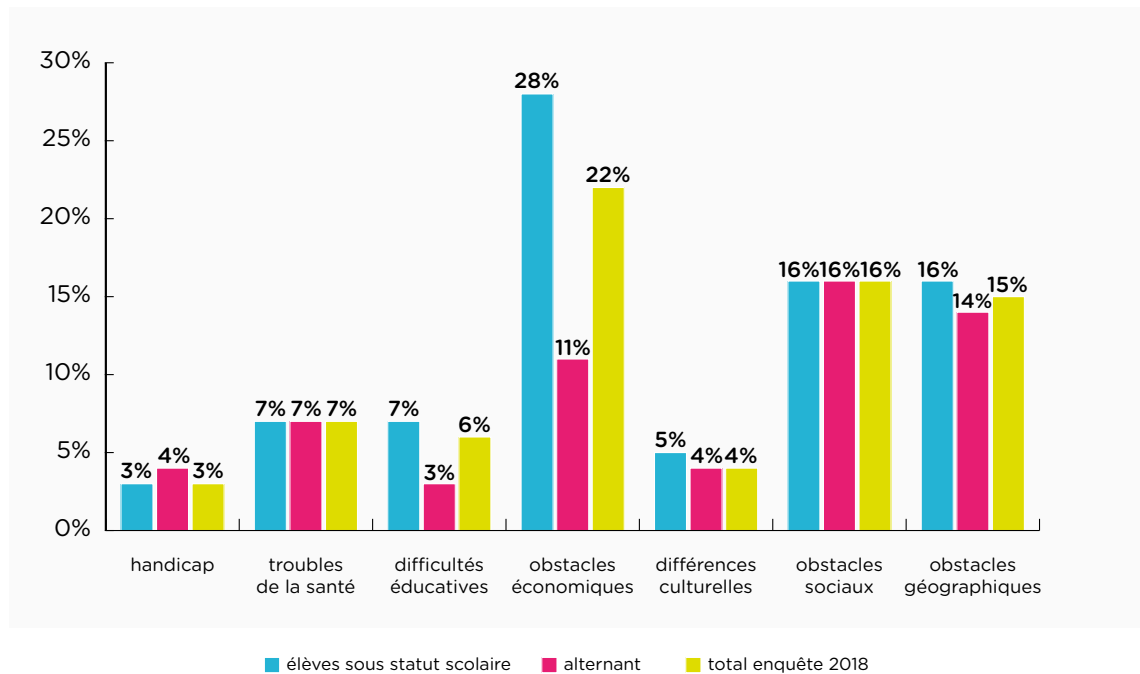


Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

En synthétisant par grands facteurs d'obstacles à la mobilité, nous constatons que 3% des élèves ou alternants souffrent d'un handicap. 7% possèdent des troubles de la santé, 6% ont des difficultés éducatives. Plus d'un cinquième doit faire face à des obstacles économiques avec une nette différence

entre élève sous statut scolaire et alternant. 4% peuvent être confrontés à des différences culturelles, 16% subissent des obstacles sociaux et 15% vivent dans des zones rendant difficiles la mobilité.

• **Graphique 7 : part des élèves sous statut scolaire ou alternants connaissant en mobilité Erasmus + en 2016-2017 un facteur de risque limitant la mobilité**

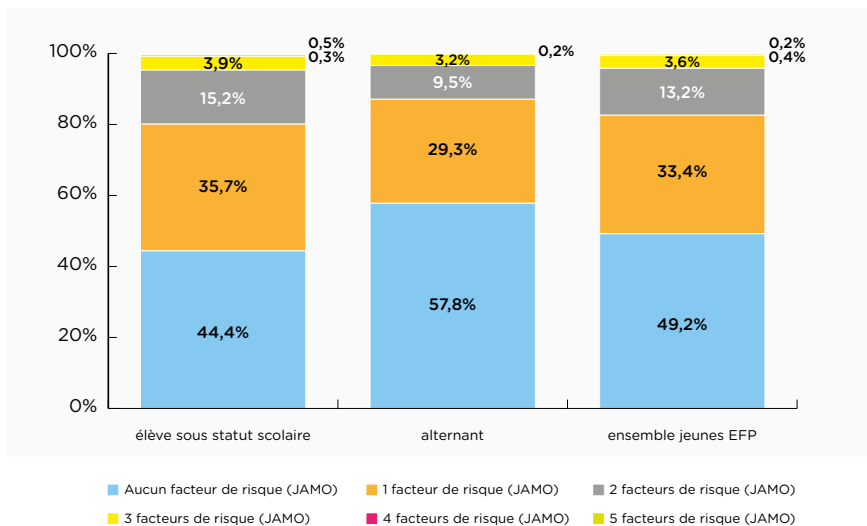


Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Afin de mesurer la proportion de jeunes avec moins d'opportunités (JAMO) de participer à une mobilité Erasmus +, nous avons attribué à chaque facteur un score de 1. Le minimum est donc de 0 pour une personne qui n'a aucun facteur de risque. Cette personne n'est donc pas un jeune ayant moins d'opportunité. Le maximum est de 7 pour une personne qui cumule tous les facteurs de risque. Globalement, une moitié des élèves sous statut

scolaire et alternants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 ne sont pas des jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité. Un tiers souffre d'un facteur de risque, 13% de deux facteurs de risque et 4% de 3 facteurs de risque ou plus. Les alternants sont davantage protégés avec 58% d'entre eux sans facteur de risque contre seulement 44% pour les élèves sous statut scolaire.

• **Graphique 8 : Les jeunes ayant le moins d'opportunité en mobilité Erasmus + en 2016-2017**



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Ces jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité sont davantage des femmes (54% contre 47% des hommes), de niveau IV (53% contre 38% pour le niveau V), des filières tertiaires (56%

pour les formations en commerce contre 40% en production) en lycée professionnel ou MFR (55% en lycée professionnel, 56% en MFR contre 35% en CFA).

{1.4}

Les stagiaires de la formation professionnelle continue, une population éloignée de la mobilité ?

Cette population doit également faire face à un certain nombre de facteurs de risques qui pourraient empêcher leur mobilité :

Handicap : 0,7% déclare être titulaire d'une carte d'invalidité et 3,7% ont une reconnaissance MDPH de leur situation de handicap.

Troubles de la santé : au cours de leur scolarité, 1,8% déclarent avoir bénéficié d'un projet individualisé lié à la santé et 2,7% étaient inscrits dans un établissement médico-éducatif.

Obstacles économiques : 29% des stagiaires de la formation professionnelle continue étaient des chômeurs de longue durée au moment de leur mobilité et 12% déclarent qu'ils touchaient le RSA ou la « Garantie jeune » dans les 12 mois qui ont précédé leur mobilité.

Différences culturelles : 10% des stagiaires de la formation professionnelle continue en mobilité Erasmus + en 2016-2017 ont leurs deux parents de nationalité étrangère.

Obstacles sociaux : 19% d'entre eux se déclarent avoir été victimes de discrimination.

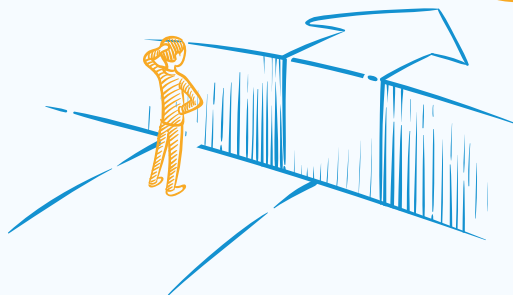
Obstacles géographiques : 5% des stagiaires de la formation professionnelle continue déclarent résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, 2% sont inscrits dans un établissement situé dans une zone de revitalisation rurale et moins de 1% réside dans les DROM-COM.

Si nous reprenons les différents facteurs de risque comme précédemment, près de 54% des stagiaires de la formation professionnelle continue en mobilité Erasmus + peuvent être considérés comme un public ayant moins de possibilité de participer à une mobilité, essentiellement en raison des obstacles économiques.

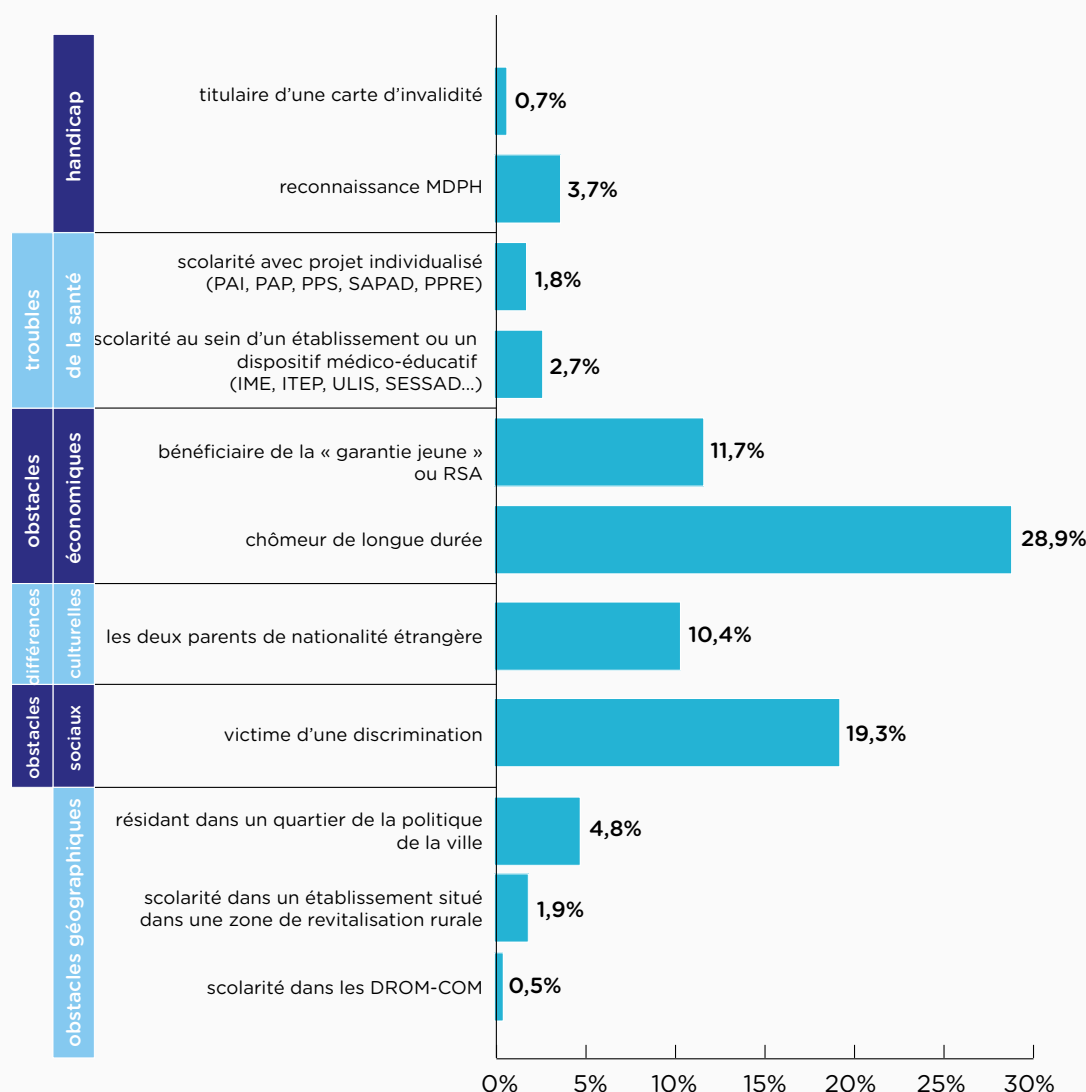
Près de

→ **54%**

des stagiaires de la formation professionnelle continue en mobilité Erasmus + peuvent être considérés comme un public ayant moins de possibilité de participer à une mobilité, essentiellement en raison des obstacles économiques.



• Graphique 9 : part des stagiaires de la formation professionnelle continue faisant face à des obstacles limitant leur mobilité en mobilité Erasmus + en 2016-2017^s



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

{2}

Les étudiants en mobilité Erasmus + : une grande stabilité des cursus et des publics

Deux types de mobilité étaient offertes aux étudiants en 2016-2017 : la mobilité d'études dans le monde entier de 3 mois minimum à partir du niveau bac +2 et la mobilité de stage dans un des 32 autres pays du programme de 2 mois minimum à partir du niveau bac +1.

Depuis la dernière enquête, peu d'évolutions sont constatées à la fois dans les cursus et dans les origines sociodémographiques des étudiants en mobilité Erasmus +. 42% d'entre eux sont

inscrits en licence ou master et 39% suivent une formation d'écoles de commerce ou d'ingénieur. Les étudiants en mobilité Erasmus + sont issus très majoritairement de familles d'origine favorisée. Néanmoins, près de 4 sur 10 sont boursiers sur critères sociaux. Pour la première fois, nous avons tenté de mesurer la proportion d'étudiants en forte ou très forte vulnérabilité partant en mobilité. Le constat est que plus d'un étudiant sur dix en mobilité Erasmus + fait partie de cette population.

{2.1}

Constance des cursus académiques des étudiants en mobilité Erasmus +

En 2016-2017, 23% des étudiants en mobilité Erasmus + étaient inscrits en licence (1ère, 2e ou 3e année), 18% suivent un master (1ère ou 2e année). 19% préparaient un diplôme d'une école de commerce, de gestion ou de management et 20% un diplôme d'ingénieur. Par rapport à la dernière enquête, nous constatons une très grande stabilité dans la répartition des étudiants en mobilité Erasmus +. En comparaison avec les effectifs nationaux, les étudiants en école de commerce et d'ingénieur sont surreprésentés tandis que les étudiants en études de santé, en école paramédicale ou sociale sont sous représentés. Concernant les cycles courts, les étudiants en BTS sont sous-représentés dans Erasmus + tandis que ceux en

DUT le sont dans des proportions équivalentes aux effectifs nationaux. Des disparités importantes apparaissent entre mobilité d'études et mobilité de stage. Alors que la part des étudiants en mobilité dans des formations de cycle court (BTS ou DUT) est faible pour la mobilité d'études, elle s'accroît fortement pour la mobilité de stage, représentant 27% des étudiants en mobilité de stage. Cette dernière est peu présente en licence générale (5%) alors que près d'un tiers des étudiants en mobilité d'études sont inscrits en licence. Les apprenants qui étudient en école d'ingénieur, de commerce ou en master sont représentés de façon relativement homogène dans les deux types de mobilité.

• **Tableau 5 : diplôme préparé par les étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 par type de mobilité**

	Mobilité d'études	Mobilité de stage	Total enquête 2018	Répartition des étudiants en France 2016-2017	Rappel enquête 2016
BTS	0%	20%	6%	10%	5%
DUT (y compris DUETI)	4%	7%	5%	4,5%	4%
Licence générale	32%	5%	23%	27%	24%
Licence professionnelle	1%	2%	1%	2%	1%
Master	17%	19%	18%	13%	19%
Doctorat	0%	0%	0%	2%	0%
Diplôme de médecine, d'odontologie, de pharmacie, de maïeutique	2%	1%	1%	7%	1%
Diplôme d'école de commerce, de gestion, de management	19%	17%	19%	6%	20%
Diplôme d'école d'ingénieur	18%	24%	20%	6%	18%
Diplôme paramédical ou social	0%	2%	1%	5%	1%
Diplôme d'une école d'art ou d'architecture	2%	1%	2%	2,5%	2%
Diplôme d'IEP	4%	1%	3%	15%	4%
Autres formations + CPGE	1%	1%	1%		1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

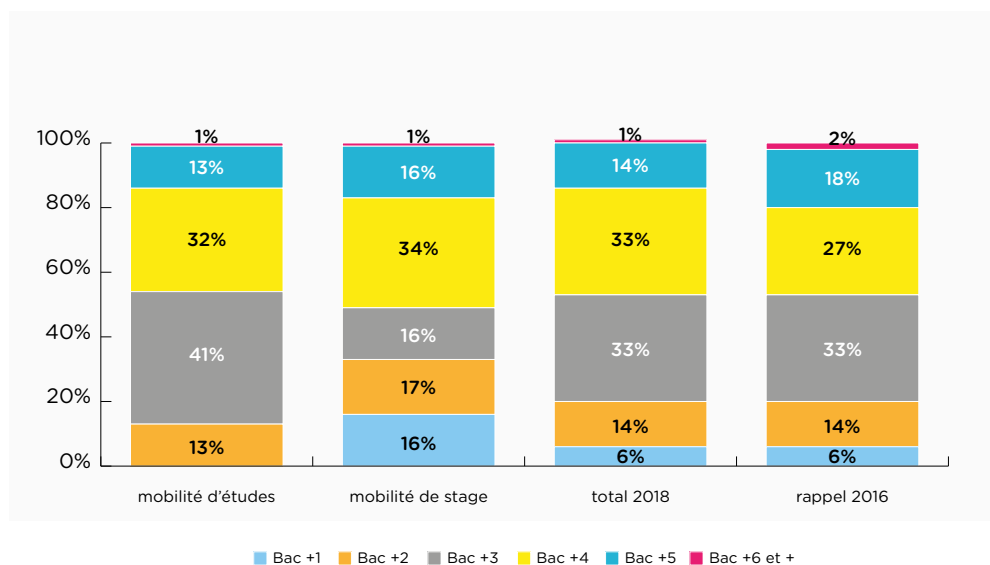
Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées et SIES-MESRI pour les données nationales (Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2017-2018 en progression constante Note d'information n°9 - Décembre 2018)

Deux tiers des mobilités ont lieu au niveau bac +3 ou bac +4, tendance à la hausse par rapport à l'enquête de 2016 au détriment du niveau bac +5. 73% des étudiants en mobilité d'études Erasmus + la font aux niveaux bac +3 / bac +4 alors que ces niveaux ne représentent que 50% des étudiants en mobilité de stage, l'importance des cycles courts dans ces mobilités expliquant l'importance de la mobilité aux niveaux bac +1 et bac +2.



des étudiants en mobilité d'études Erasmus + l'effectuent aux niveaux bac+3 / bac +4

• Graphique 10 : niveau d'études des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

73% des mobilités en BTS ont lieu en 1ère année tandis que 70% de celle de DUT se réalisent en 2e année et 28% en 3e année, à l'occasion du Diplôme universitaire d'enseignement technologique international (DUETI). En licence générale, 85% des étudiants effectuent leur mobilité Erasmus

+ en 3e année, et, en Master cette mobilité a lieu principalement en 1ère année (67%). Pour les diplômes d'école, l'année de mobilité dépend de la durée du cursus et de l'année de commencement du cursus.

• Tableau 6 : année de la mobilité par type de formation des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017

	1ère Année	2ème Année	3ème Année	4ème Année	5ème Année (et plus)
BTS	73%	27%	-	-	-
DUT dont DUETI	2%	70%	28%	-	-
Licence générale	1%	14%	85%	-	-
Master - (dont année complémentaire)	67%	32%	1%	-	-
Diplôme de santé (université)	-	1%	55%	31%	13%
Diplôme d'ingénieur (dont prépa intégrée)	-	2%	9%	63%	26%
Diplôme école de commerce	1%	17%	28%	35%	19%
Diplôme école sanitaire et sociale	5,5%	43%	46%	5,5%	-
Diplôme école d'art et architecture	2%	2%	20%	66%	10%
Diplôme IEP	1%	22%	71%	4%	2%

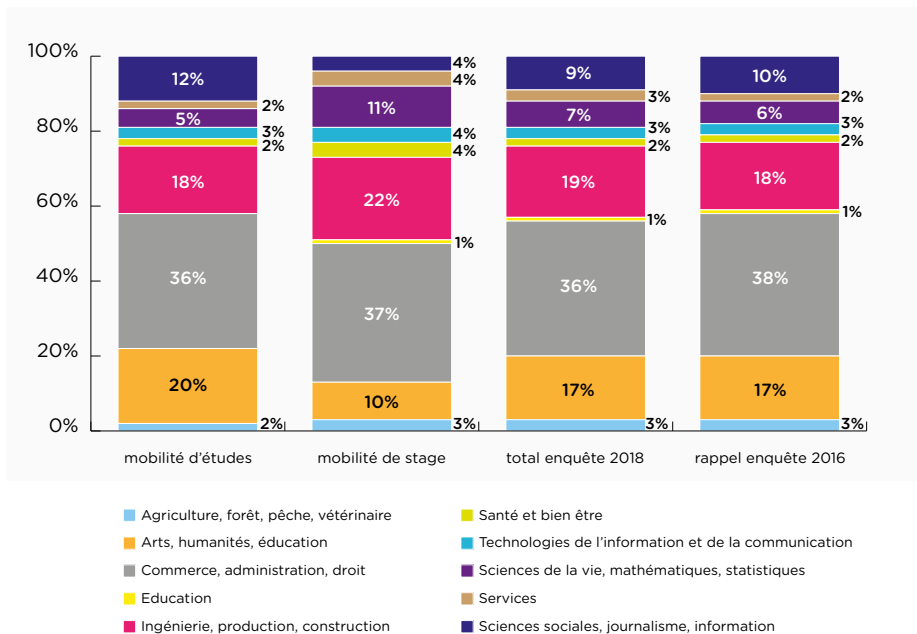
Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

36% des étudiants en mobilité Erasmus + suivent une formation du commerce, de l'administration ou du droit. 19% sont inscrits dans une formation d'ingénierie, production ou construction. Enfin, 17% étudient dans le domaine des arts et humanités et 9% en sciences sociales. Ces données sont comparables à celles de l'enquête réalisée il y a deux ans.

La répartition des filières diffère selon le type de mobilité. Pour la mobilité d'études, si les étudiants

en commerce, administration, droit sont les plus nombreux proportionnellement, les étudiants d'arts et humanités représentent un cinquième des étudiants en mobilité d'études suivis par les étudiants en ingénierie et construction. Pour la mobilité de stage, le commerce-administration-droit reste le premier domaine suivi de l'ingénierie. Par la suite, nous retrouvons les sciences naturelles, mathématiques et statistiques, puis, les étudiants en arts et humanités.

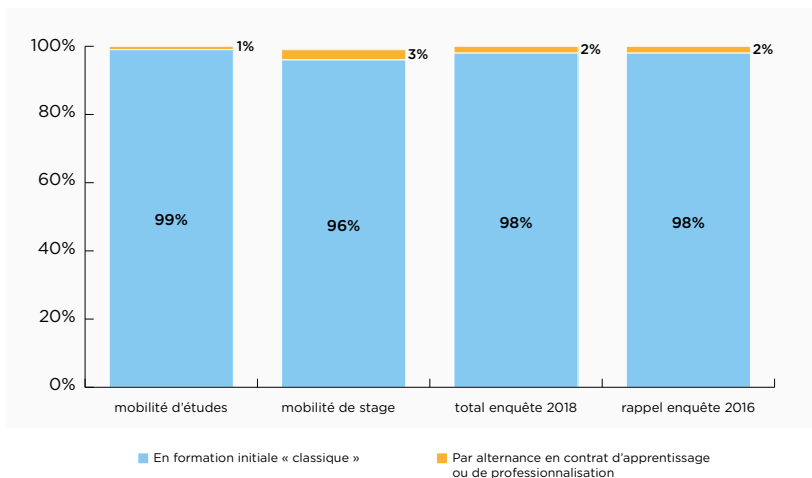
• **Graphique 11 : filière de formation suivie par les étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**



Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation

La quasi-totalité des étudiants en mobilité Erasmus + est inscrite sous le régime de la formation initiale. 2% sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et la formation continue est marginale. Au niveau national, 5,8% des étudiants suivent leurs études sous contrat d'apprentissage.

• **Graphique 12 : régime d'inscription des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**

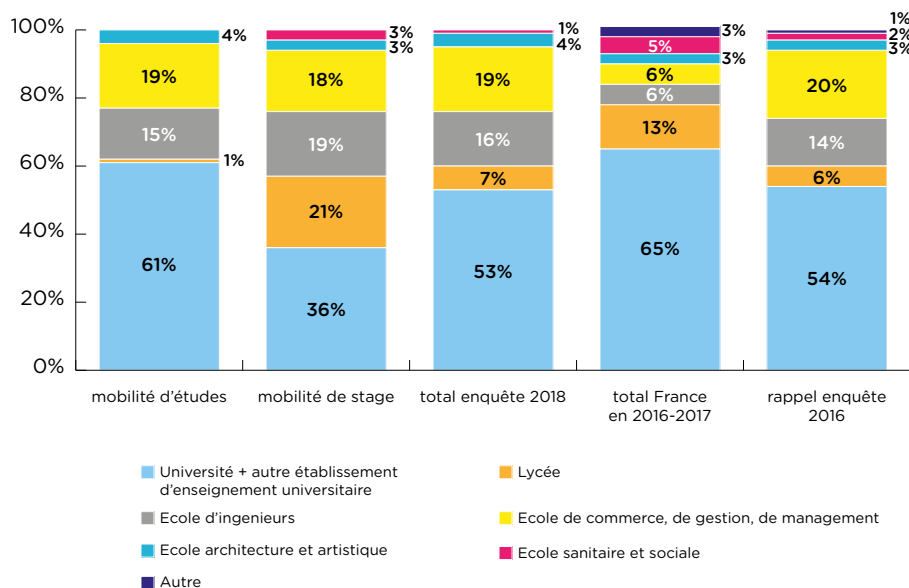


Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

53% des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 étaient inscrits à l'université ou dans un institut d'études politiques (IEP), soit 12 points de moins par rapport à la population nationale. A l'inverse, 19% des étudiants suivaient une formation d'une école de commerce, de gestion ou de management et 16% une formation d'une école d'ingénieur. Ces dernières représentent chacune 6% des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur français.

Des différences importantes apparaissent selon le type de mobilité. L'université est le principal établissement d'envoi d'étudiants en mobilité d'études (61%) tandis que la mobilité de stage est davantage dispersée entre les établissements (21% en lycée, 19% en école d'ingénieur, 18% en école de commerce et 36% à l'université).

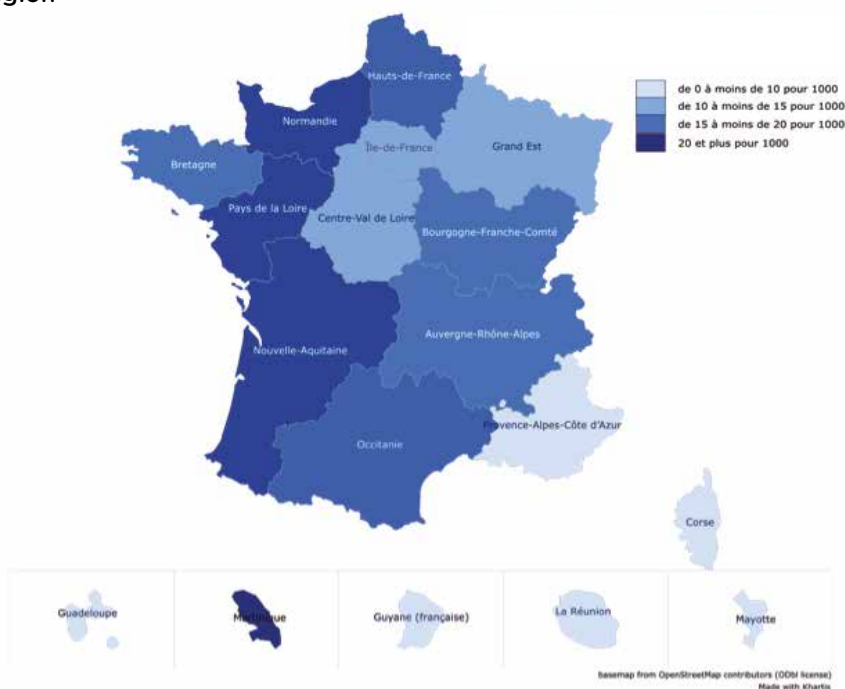
• **Graphique 12 : filière de formation suivie par les étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**



Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées et Base centrale des établissements, DEPP-MEN

Globalement, 17 étudiants pour 1 000 inscrits sont partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017. Rapporté au nombre d'étudiants par région, certaines régions sont davantage concernées par les mobilités d'étudiants, comme les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine, la Normandie et la Martinique avec plus de 20 étudiants en mobilité Erasmus + pour 1 000 inscrits en 2016-2017.

• **Carte 2 : part des étudiants partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017 pour 1 000 étudiants inscrits par région**

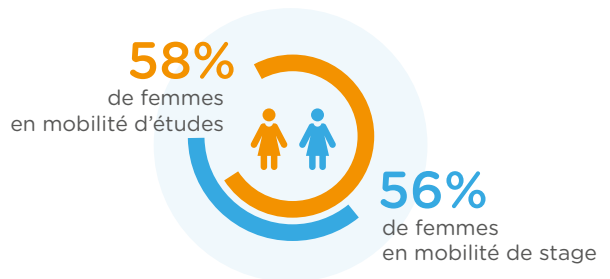


Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation et SIES-MESRI

{2.2}

Des origines sociodémographiques marquées pour les étudiants en mobilité Erasmus +

La mobilité étudiante dans le cadre du programme Erasmus + est majoritairement féminine quel que soit le type de mobilité. Elle est davantage féminine que la population étudiante française. En revanche, la proportion d'étudiants étrangers en mobilité Erasmus + est plus faible qu'au niveau national.



• **Tableau 7 : genre et nationalité des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**

	Proportion de femmes	Proportion d'apprenants de nationalité étrangère	Part des apprenants avec deux parents de nationalité étrangère
Mobilité d'études	58%	7%	7%
Mobilité de stage	56%	7%	10%
Total enquête 2018	57%	7%	8%
Rappel enquête 2016	58%	7%	7%
France entière en 2016-2017	55%	12%	-

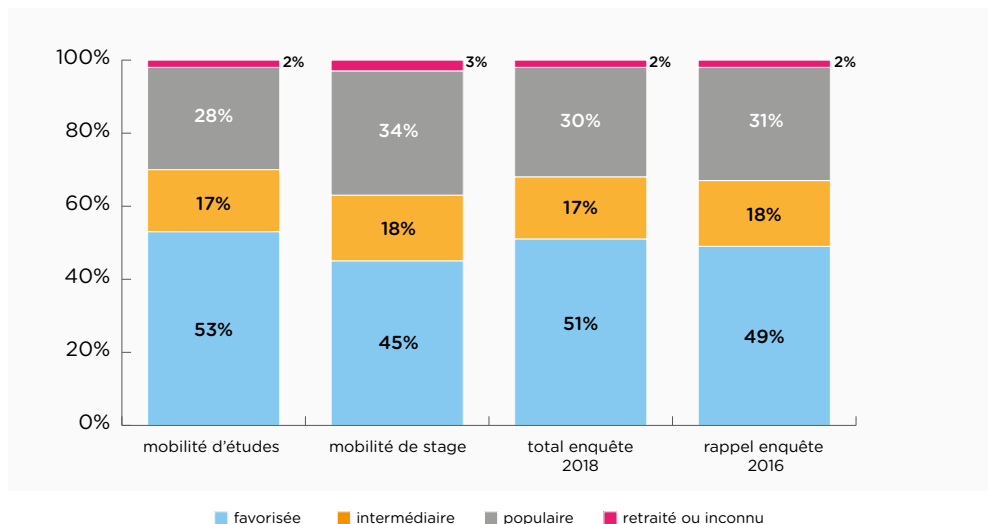
Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitements Agence Erasmus+ France / Education Formation et SIES-MESRI

Comme pour l'enquête 2016, une moitié des étudiants en mobilité Erasmus + a une origine sociale favorisée. Autrement dit, une moitié a au moins un de ses deux parents cadre ou de profession intellectuelle supérieure. 17% sont enfants d'un(e) technicien(ne) et 30% ont une origine

sociale populaire (les deux parents ouvriers et/ou employés et/ou agriculteurs et/ou inactifs).

Les étudiants en mobilité d'études sont davantage d'origine favorisée que ceux en mobilité de stage.

• **Graphique 14 : origine sociale des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

En comparaison avec les données nationales (tableau 8), les étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 sont plus nombreux proportionnellement à avoir leur parent responsable cadre ou de profession intellectuelle supérieure et ce dans tous les types de formation ou d'établissements. Néanmoins, comme au niveau national, la part des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures est plus faible pour les étudiants en STS et à l'université que dans les écoles à l'exception des écoles paramédicales et sociales. Dans le

même temps, même si globalement les étudiants en mobilité Erasmus + sont moins nombreux proportionnellement à être enfants d'ouvriers ou d'employés par rapport à la population nationale, nous constatons une plus forte proportion de ces étudiants à l'université, en formation d'ingénieur, en STS et en école de commerce. Ce constat pose la problématique des enfants de la classe intermédiaire qui semblent moins nombreux dans le programme Erasmus +.

• **Tableau 8 : comparaison des origines sociales* pour les étudiants de nationalité française en 2016-2017**

	Taux d'enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures		Taux d'enfants d'ouvriers ou employés	
	Etudiants en mobilité Erasmus +	Population étudiante française	Etudiants en mobilité Erasmus +	Population étudiante française
Université	39,6%	34,1%	29,5%	26,9%
Formations d'ingénieurs hors université	56,4%	54,8%	18,2%	13,2%
STS	19,4%	15,9%	49,4%	42,3%
Ecole de commerce, gestion, comptabilité	56,3%	52,1%	16,2%	11,5%
Ecoles artistiques, d'architecture et de journalisme	47,9%	45,4%	19,6%	19,2%
Ecoles paramédicales et sociales	36,7%	23,9%	19,5%	48,4%
Total 2016-2017	45,0%	34,7%	25,6%	27,7%

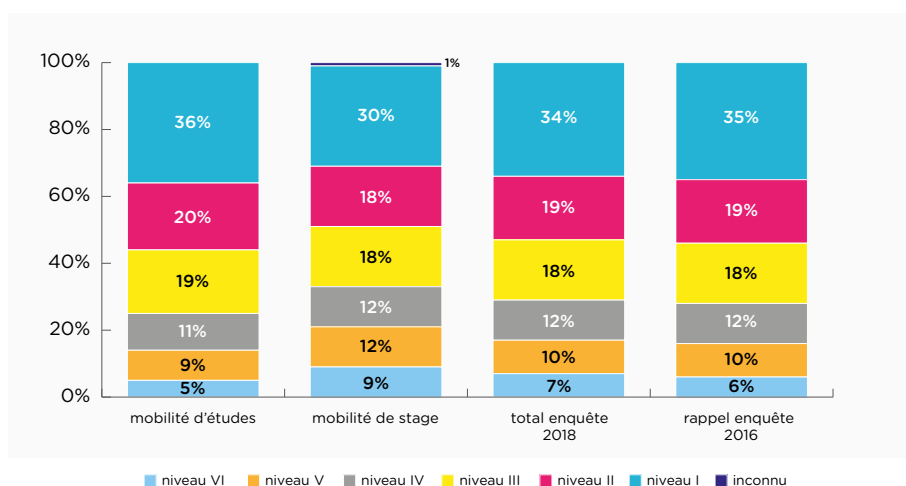
* Pour les données sur Erasmus +, prise en compte de la PCS du parent 1 et si la donnée est inconnue, prise en compte de la PCS du Parent 2

Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées et DEPP-MEN, RERS 2017, p.179

71% des étudiants en mobilité Erasmus + ont au moins l'un de leurs parents diplômés de l'enseignement supérieur. D'après l'enquête « Conditions de vie des étudiants » de l'Observatoire national de la vie étudiante, ce taux est de 60% au niveau national . De plus, 12% des étudiants en mobilité Erasmus + ont des parents

qui possèdent au maximum le baccalauréat (16% au niveau national), 10% un CAP ou BEP (14% au niveau national) et 7% sont issus d'une famille dont les deux parents n'ont obtenu aucun diplôme ou au maximum le brevet des collèges (10% au niveau national). Ces pourcentages sont stables par rapport à la dernière enquête.

• **Graphique 15 : niveau d'études (ancienne nomenclature) des parents d'étudiants partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017**



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

39,2% des étudiants en mobilité Erasmus + sont boursiers (y compris les étudiants en formation sanitaire et sociale ou encore en école d'architecture). Si nous ne prenons que le périmètre reconnu par le MESRI*, 40,3% des étudiants en mobilité Erasmus + sont boursiers, soit 2,6 points de plus que la moyenne nationale. Ce taux de boursiers Erasmus + n'a pas évolué depuis la dernière enquête en 2016. Les étudiants en mobilité de stage sont proportionnellement plus nombreux à être boursiers

que les étudiants en mobilité d'études, la part plus importante des étudiants en BTS, davantage boursiers, expliquant cette différence.

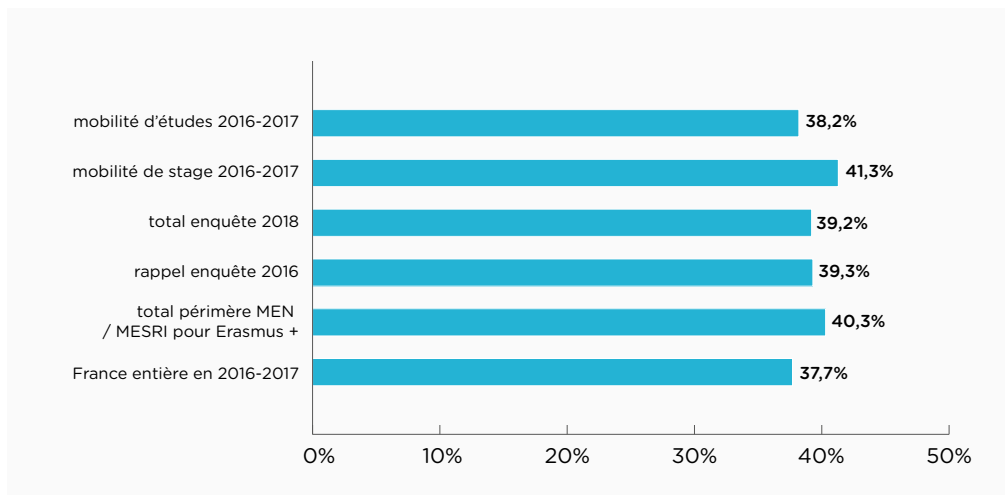


39,2%



des étudiants en mobilité Erasmus + sont boursiers

Graphique 16 : taux de boursiers en mobilité Erasmus + en 2016-2017



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

Le taux de boursiers Erasmus + par type d'établissement est systématiquement supérieur au taux national de boursiers. 47% des étudiants en mobilité Erasmus + inscrits dans une université française sont boursiers, soit 7,7 points de plus qu'au niveau national. Cette différence est de 9,1 points en faveur d'Erasmus + dans les écoles d'ingénieurs hors université et de 7,4 points dans les écoles de commerce, gestion, management. La proportion est équivalente dans les sections de techniciens supérieurs.

Tableau 9 : taux de boursiers sur critères sociaux par type d'établissement

Type d'établissement	Taux de boursiers - Erasmus +	Taux de boursiers - France entière
Université ou autre établissement d'enseignement universitaire	47,0%	39,3%
Section de techniciens supérieurs	55,6%	54,3%
Formation d'ingénieurs hors université	32,2%	23,1%
Ecole de commerce, gestion, comptabilité	21,2%	13,8%

Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées et SIES-MESRI

Les étudiants boursiers en mobilité Erasmus + sont plus nombreux proportionnellement à disposer d'une bourse d'échelon inférieur par rapport au niveau national (56% ont une bourse d'échelon 0 et 1 contre 35% au niveau national). Les boursiers d'échelon 5, 6 ou 7 représentent 20,6% des étudiants boursiers en mobilité Erasmus +, soit 11,2 points de moins que pour l'ensemble des étudiants boursiers.

*Algava E. et Lièvre A. (2017), Note Flash du SIES n°12, Les boursiers sur critères sociaux en 2016-2017, 2 pages.

« Les bourses sur critères sociaux ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille, appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MESRI ou en écoles de commerce reconnues par l'État. »

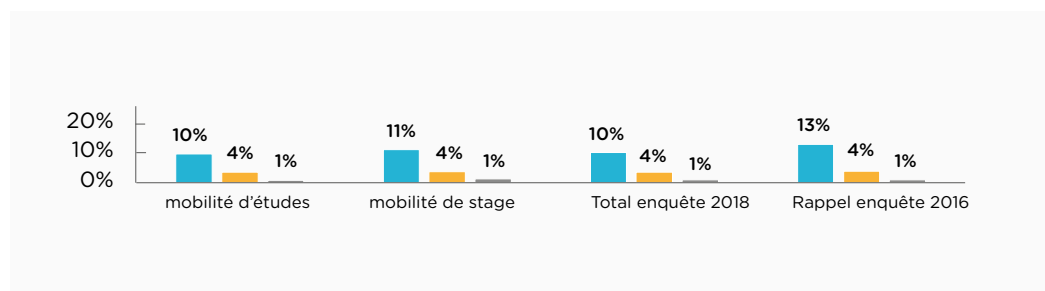
• **Tableau 10 : échelon des bourses pour les étudiants boursiers en mobilité Erasmus +**

	Taux de boursiers – Erasmus +			Taux de boursiers en France	Rappel enquête 2016
	Total	Mobilité d'études	Mobilité de stage		
Echelon 0	41,7%	43,5%	37,8%	30,4%	41%
Echelon 1	14,2%	14,6%	13,4%	14,9%	16%
Echelon 2	6,9%	6,6%	7,5%	7,8%	7%
Echelon 3	8,4%	8,1%	9,1%	7,8%	8%
Echelon 4	8,2%	7,7%	9,2%	7,3%	8%
Echelon 5	9,4%	8,9%	10,5%	13,4%	9%
Echelon 6	7,0%	7,1%	6,9%	11,9%	7%
Echelon 7	4,2%	3,5%	5,6%	6,5%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les obstacles économiques à la mobilité des étudiants peuvent être également appréciés selon le taux d'étudiants-salariés pendant les études et le recours aux aides d'urgence. Les proportions évoluent peu entre les deux enquêtes. 10% des

étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 déclarent être étudiants-salariés et 5% avoir bénéficié d'une aide d'urgence pour financer leurs études.

• **Graphique 17 : salariat et aide d'urgence des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**



■ Taux d'étudiant salarié
 ■ Taux d'étudiant ayant bénéficié d'une aide d'urgence ponctuelle
 ■ Taux d'étudiant ayant bénéficié d'une aide d'urgence annuelle

Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation – données redressées et SIES-MESRI

Au-delà des obstacles économiques, 2,6% des étudiants en mobilité Erasmus + doivent faire face à des troubles de santé. 0,8% déclarent un handicap (1% dans l'enseignement supérieur privé, 0,8%

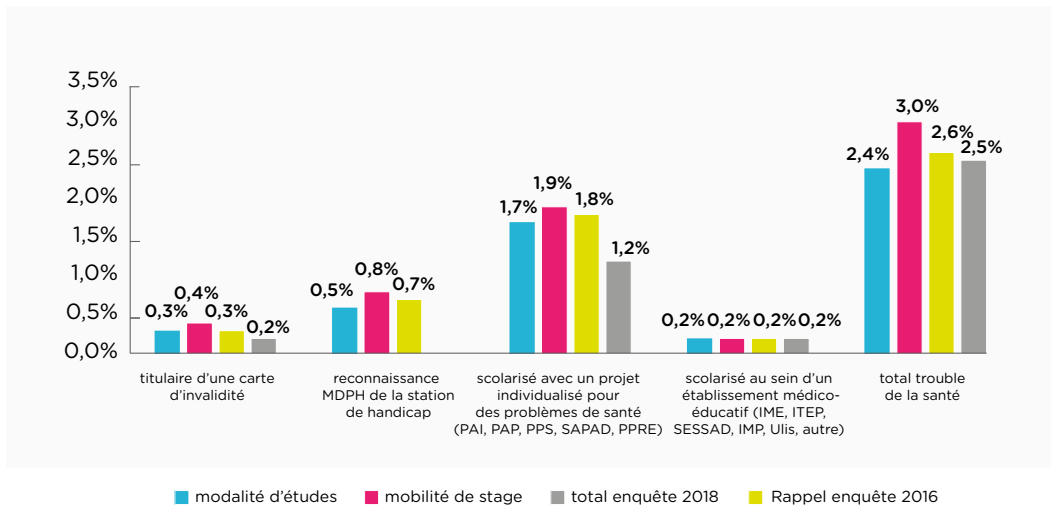
dans l'enseignement supérieur public), soit un taux légèrement plus faible que la moyenne nationale (1,34% dans l'enseignement supérieur public).



2,6 %

des étudiants en mobilité Erasmus + doivent faire face à des troubles de santé

• Graphique 18 : troubles de la santé des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017



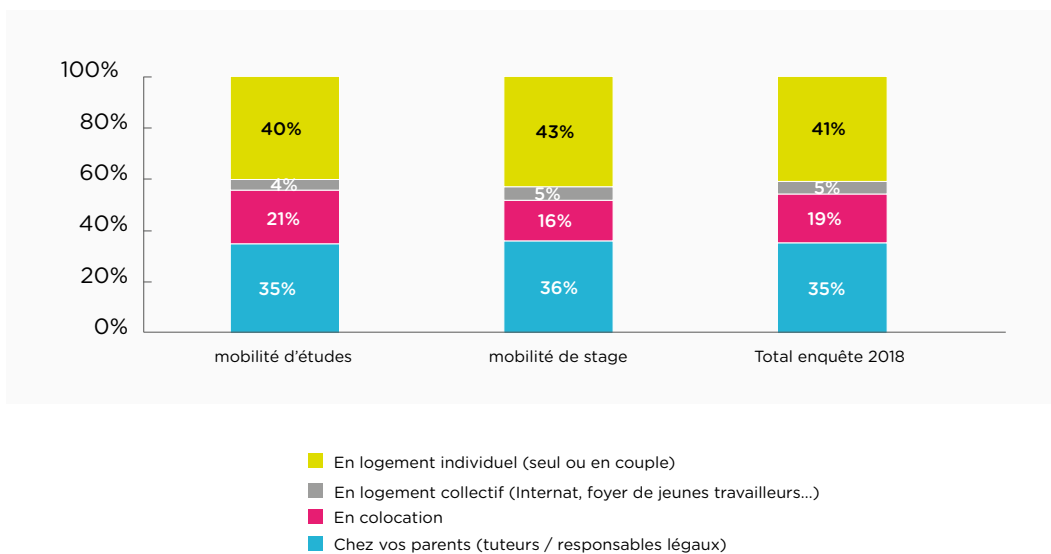
Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

La proportion d'étudiants en mobilité Erasmus + qui vivent chez leurs parents est de 35%, constante entre les deux études et proche de la moyenne nationale (31% d'après les données de l'OVE). Deux tiers avaient donc décohabité du foyer parental au

moment du départ en mobilité.

2% des étudiants en mobilité Erasmus + déclarent résider dans un quartier de la politique de la ville au moment de leur départ.

• Graphique 19 : logement des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 avant de partir



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

{2.3}

Vulnérabilité des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017

La vulnérabilité renvoie à un état de fragilité socio-économique. Elle s'entend comme un risque de tomber dans la précarité ou la pauvreté.

S'inspirant de l'indicateur de vulnérabilité construit par le RESeau des Observatoires du SUPérieur RESOSUP*, nous avons tenté de mesurer la part

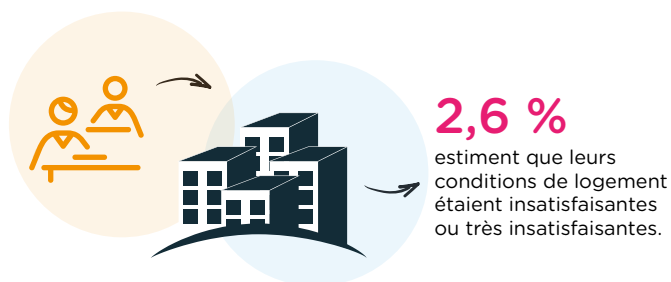
des étudiants vulnérables qui partent en mobilité Erasmus +. L'indicateur est construit à partir de 7 questions (contre 9 pour celui de RESOSUP) avec des coefficients de pondération différents selon les critères. Les questions portant sur les aspects financiers sont pondérées par un coefficient de 2 contre 1 pour les autres.

• **Tableau 11 : construction de l'indice de vulnérabilité**

Questions	Variable	Coefficient
Avant de partir en mobilité, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés financières telles qu'il vous a été impossible de faire face à vos besoins (alimentation, loyer, EDF...) ? Oui / Non	Difficultés financières	2
Avant de partir en mobilité, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés financières telles que vous avez renoncé à voir un médecin ou un autre professionnel de santé ? Oui / Non	Renoncement aux soins	2
Avant de partir en mobilité, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés financières telles qu'il vous arrivait de ne pas manger à votre faim de manière répétée ? Oui / Non	Alimentation	2
Avant de partir en mobilité, vous étiez obligé(e) de travailler pour subvenir à vos besoins élémentaires : Oui / Non	Travail indispensable	1
Avant de partir en mobilité, aviez-vous des proches (vos parents, autres membres de la famille, des amis...) qui vous aidaient ? oui, aide financière / oui, aide en nature / non	Aide des proches	1
Avant de partir en mobilité, vous perceviez votre état de santé physique ou psychologique comme : Très bon / Bon / Mauvais / très mauvais	Santé physique ou psychologique	1
Avant de partir en mobilité, vos conditions de logement étaient : Très satisfaisantes / Satisfaisantes / Insatisfaisantes / Très insatisfaisantes	Difficulté logement	1

Globalement, 8,4% des étudiants en mobilité Erasmus + déclarent qu'avant de partir ils ont rencontré des difficultés financières telles qu'il leur était impossible de faire face à leurs besoins. 13% ont dû renoncer aux soins pour les mêmes raisons et 5,3% n'ont pas mangé à leur faim de manière répétée.

17,1% des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 déclarent qu'avant de partir, ils ont dû travailler pour faire face à leurs besoins élémentaires. 11,5% n'avaient pas de proches sur qui compter en cas de besoin. 5,2% se sentaient physiquement ou psychologiquement en mauvaise santé et enfin 2,6% estiment que leurs conditions de logement étaient insatisfaisantes ou très insatisfaisantes.



* Resosup (2016), Construction d'un indicateur de la précarité étudiante, Cahier n°5, 28 pages (http://resosup.fr/IMG/pdf/Cahier_de_Resosup_no5.pdf)

• **Tableau 12 : les différents critères de vulnérabilité des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**

	Mobilité d'études	Mobilité de stage	Total enquête 2018	France (OVE 2016)
Rencontrer des difficultés financières telles qu'il est impossible de faire face à ses besoins (alimentation, loyer, EDF...)	8%	9,5%	8,5%	12%*
Devoir renoncer à des soins pour raisons financières	13%	13%	13%	30%
Ne pas manger à sa faim de manière répétée pour raisons financières	4%	6,5%	5,5%	-
Devoir travailler pour subvenir aux besoins élémentaires	16,5%	18%	17%	-
Ne pas avoir de proches sur qui compter en cas de besoins (aide financière ou matérielle)	10,5%	13,5%	11,5%	-
Se sentir physiquement ou psychologiquement en mauvaise santé	5,5%	4,5%	5%	5%
Rencontrer de grandes difficultés concernant son logement	2,5%	3%	2,5%	7%

Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées

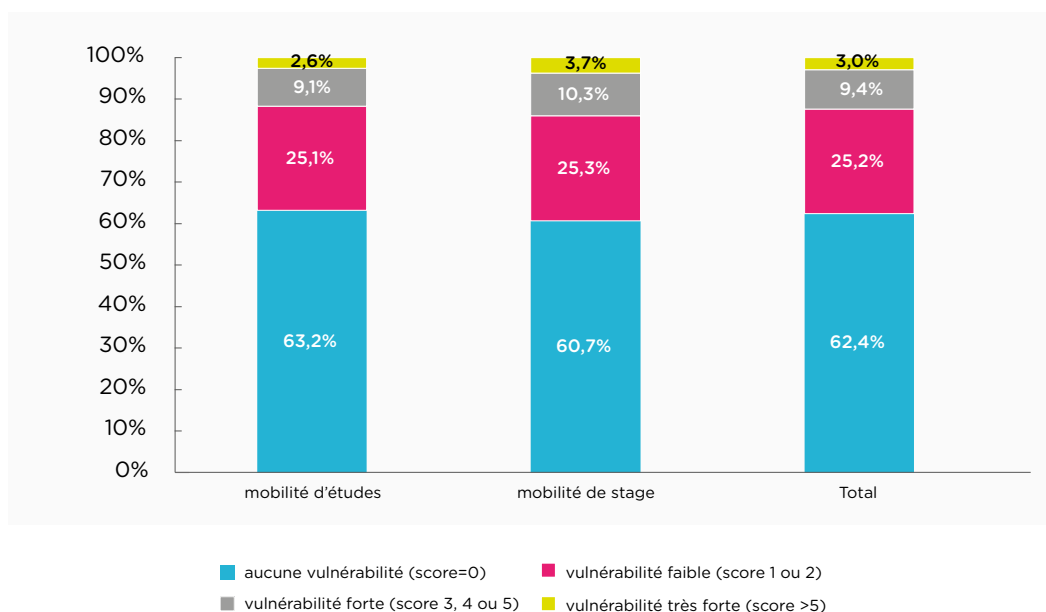
* OVE 2013

Globalement, 62% des étudiants en mobilité Erasmus + ne sont pas en situation de vulnérabilité et un quart est dans une situation de faible vulnérabilité.

Néanmoins, 12,4% des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017 doivent faire face à une situation de forte ou très forte vulnérabilité. Les étudiants en mobilité de stage sont plus nombreux proportionnellement à subir cette vulnérabilité (14,0%) que ceux en mobilité d'études (11,7%).

Ce sont les étudiants des STS qui subissent le plus cette situation de vulnérabilité (19%) tandis que les étudiants en école d'ingénieur sont davantage protégés (5%). Dans les universités, la proportion d'étudiants vulnérables en mobilité Erasmus + est légèrement supérieure à la moyenne (14%). 19% des boursiers et 20% des enfants d'origine sociale populaire font face à cette précarisation contre 8% des non boursiers et 7% des enfants de cadres.

• **Graphique 20 : score de vulnérabilité des étudiants en mobilité Erasmus + en 2016-2017**



Source : enquête profils des apprenants 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation - données redressées





© Agence Erasmus+ France / Education Formation

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut

Mars 2019

ISSN : 2554-0165

Imprimeur : BLF impression



L'Observatoire
Erasmus +